

Pour la troisième année consécutive, le barreau de Paris organise, en partenariat avec la Mairie de Paris, l'opération « L'avocat dans la cité ».

C'est au cœur même d'entreprises parisiennes que les avocats se rendront bénévolement du 6 au 12 octobre. Durant ces quelques jours, ils délivreront aux dirigeants des diagnostics gratuits.

Outre ces consultations à destinations des TPE et PME, les avocats offriront aux parisiens des consultations gratuites, avec ou sans rendez-vous. Vous pourrez donc les retrouver sur le parvis de l'Hôtel de ville de Paris à partir du 9 octobre, dans toutes les mairies d'arrondissement et les Maisons des Entreprises et de l'Emploi (MDEE) dès le 6 octobre, et dans le bus de la solidarité stationné exceptionnellement sur la place de la République.

Les parisiens ont d'ores et déjà la possibilité de réserver leur consultation sur le site [avocatcite.org](http://avocatcite.org).

Enfin, les avocats iront également à la rencontre d'élèves de classes de primaires afin de les sensibiliser sur des thèmes de la vie quotidienne tels que « Le droit dans la vie de tous les jours » et « les injures et le droit ».



- ACCUEIL**
- VOTRE CONSULTATION**  
GRATUITE AVEC UN AVOCAT
- LA BERRYER**  
AU CENTQUATRE
- LE MUSEE DU BARREAU**  
OUVRE SES PORTES
- INITIADROIT**  
A LA RENCONTRE DES CM1-CM2
- ENTREPRISES**  
TOUT POUR LES TPE/PME
- LE BARREAU DE PARIS**  
EN QUELQUES MOTS

Particuliers  
Prenez rendez-vous  
gratuitement avec un avocat

Je m'inscris pour un  
diagnostic juridique gratuit

